

4 millions d'euros pour détruire une mosquée clandestine dans la prison de l'île de Ré, pour rien !

écrit par Maxime | 2 novembre 2017

Il est dommage qu'on ne puisse pas condamner à la peine de mort les djihadistes et leurs complices.

Le 21 septembre, Sud ouest révélait le coût de travaux réalisés dans la prison de l'île de Ré : 4 millions d'euros pour détruire une mosquée clandestine, ce qui « avait amené l'administration pénitentiaire à décider de raser les « casinos » et de construire un préau ainsi qu'une salle multisport et une salle de musculation. Le tout, pour 4 millions d'euros ».

Ces travaux avaient été annoncés l'année dernière mais sans préciser le coût.

<http://resistancerepublicaine.com/2016/10/14/radicalisme-les-casinos-de-la-prison-de-lile-de-re-seront-demolis-debut-2017/>

Malgré cette intervention, « *les détenus ont tendu des draps de couleur à l'entrée du préau qui les préserve du regard, ainsi que sous le préau pour reconstituer des espaces pour des groupes et communautés. Et malgré les 35 caméras installés, il subsiste ainsi des zones qui échappent à la télésurveillance...* ».

Les prisons coûtent la peau du dos aux contribuables, parce qu'on ne recourt plus à la peine de mort ni aux travaux forcés ; parce que trop d'agréments ont été prévus au nom des « droits de l'homme » au profit exclusif des prisonniers.

C'est dans cette prison qu'un surveillant avait été attaqué par un détenu fou d'Allah :

<http://resistancerepublicaine.com/2017/06/23/prison-de-l-ile-de-re-le-detenu-en-formation-cuisine-tente-degorger-un->

surveillant/

L'abrogation de la peine de mort n'est pas un progrès pour l'humanité. Certes, Victor Hugo s'est battu contre la peine de mort, c'était l'un de ses principaux combats politiques, mais à l'époque, il n'y avait pas, en France, de « fous d'Allah ». Des travaux forcés permettraient aussi d'améliorer les budgets publics en faisant travailler les prisonniers pour payer leurs frais de détention.